

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 février 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2024-02-035

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en retirant le point 24 « Offre de services de Go-Élan - Achat d'un banc berçant l'Escarpolette » et en modifiant le point 21 par « Embauche d'un surintendant aux travaux publics ».

ADOPTÉE

2024-02-036

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2024

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2024-02-037

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 février 2024, au montant de 1 196 037.67\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2024-02-038

REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 19 850.00\$ soit versée comme huitième versement (8/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat du 70, 12^e Rue (Centre de santé).

QUE la somme de 5 826.80\$ soit versée comme huitième versement (8/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une niveleuse (travaux publics).

QUE la somme de 2 064.58\$ soit versée comme septième versement (7/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une lame de déneigement (travaux publics).

QUE la somme de 1 608.40\$ soit versée comme cinquième versement (5/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un appareil multifonctions (administration).

QUE la somme de 3 149.63\$ soit versée comme quatrième versement (4/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une déneigeuse à trottoirs sur chenilles (travaux publics).

QUE la somme de 848.65\$ soit versée comme troisième versement (3/3) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'une déchiqueteuse (administration).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2024-02-039

CONGRÈS ADMQ - AUTORISATION DE PARTICIPATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisées à assister au congrès annuel 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera du 12 au 14 juin prochain au Centre des congrès de Québec.

QUE les frais d'inscriptions soient déboursés par la Municipalité de Ferme-Neuve et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2024-02-040

AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-15393-11-23, a mandaté Gosselin Avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser Me Olivier St-Jean-Gosselin et Me Natasha Lalonde à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Me Olivier St-Jean-Gosselin et Me Natasha Lalonde à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2024-02-041

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS DE LA FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve est un membre régulier de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et paie une cotisation au Fonds de défense depuis au moins un an;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a été mise en demeure par la Base de plein air Cockanagog afin d'exiger le déneigement d'un chemin forestier ou d'un chemin multi-usage sur le domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que la question en litige est d'intérêt collectif et non pas de nature purement locale et est suffisamment identifiée et précise;

CONSIDÉRANT que la question en litige n'a, à ce jour, jamais été soumise à un tribunal et conséquemment tout précédent est absent à cet égard;

CONSIDÉRANT que des procédures ont été initiées et un jugement définitif n'a pas encore été rendu au moment de la formulation de la présente demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, une demande d'aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à signer tout document nécessaire à une telle demande.

ADOPTÉE

2024-02-042

REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les bâtiments municipaux pour lesquels une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PRABAM;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés où les frais inhérents sont admissibles au PRABAM;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le Ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que si la reddition de comptes est jugée conforme, le Ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 140 353.75\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire, conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE cette résolution abroge la résolution 2023-11-788.

ADOPTÉE

2024-02-043

ADHÉSION POUR L'OBTENTION D'UNE ÉQUIPE DE CADETS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE ET ACCEPTATION DES FRAIS AFFÉRENTS

ATTENDU qu'actuellement, il y a une équipe de deux cadets sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle est assumée par la Ville de Mont-Laurier et la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que de nouveaux cadets pourraient être mis à la disposition du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, mais qu'à cet effet, le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle doit connaître l'intérêt des municipalités du territoire;

ATTENDU que les cadets sélectionnés sont des étudiants ou des diplômés en techniques policières et seraient coordonnés par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le coût d'une équipe de cadets, laquelle est formée de deux cadets, est actuellement de 20 000.00\$, mais que 10 000.00\$ est assumé par le ministère de la Sécurité publique (MSP), restant donc une somme de 10 000.00\$ à la charge des municipalités participantes;

ATTENDU que la période de disponibilité de l'équipe de cadets est habituellement du lundi 3 juin 2024 au vendredi 9 août 2024;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve désire bénéficier de l'équipe de cadets pour la période estivale 2024;

ATTENDU qu'il est résolu que la Municipalité de Ferme-Neuve fasse part de sa décision à la MRC d'Antoine-Labelle avant le 1^{er} mars 2024;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec 2024 soumis par cette dernière;

ATTENDU qu'afin de faciliter la mise en place du service, la MRC d'Antoine-Labelle accepte d'être signataire de l'entente, mais que les services seront au bénéfice des municipalités locales et que celles-ci devront adhérer au fonctionnement et obligations de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve adhère et bénéficie de la mise en place d'une équipe de cadets sur son territoire pour la saison estivale 2024, qu'elle participe financièrement à sa contribution et qu'elle accepte de respecter les différentes modalités de l'entente de partenariat relative à la fourniture de service de cadets de la Sûreté du Québec 2024.

QUE la MRC d'Antoine-Labelle soit autorisée à facturer la somme de 10 000.00\$ à parts égales entre les municipalités ayant manifesté leur intention relativement à la mise en place d'une équipe de cadets sur le territoire et ayant adopté la résolution à cet effet et que la Municipalité de Ferme-Neuve accepte de verser une somme maximale de 2 000.00\$.

ADOPTÉE

REFINANCEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 129

2024-02-044

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 173 300.00\$

ATTENDU que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite emprunter par billets pour un montant total de 173 300.00\$ qui sera réalisé le 20 février 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
129	173 300.00\$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 129, la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 février 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;
3. les billets seront signés par madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	8 000.00\$
2026	8 400.00\$
2027	8 800.00\$
2028	9 300.00\$
2029	9 800.00\$ (à payer en 2029)
2029	129 000.00\$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéros 129 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire, pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 février 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2024-02-045

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DES BILLETS

Date d'ouverture: 12 février 2024	Nombre de soumission: 2
Heure d'ouverture: 14h00	Échéance moyenne: 4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture: Ministère des Finances du Québec	Date d'émission: 20 février 2024
Montant: 173 300.00\$	

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 février 2024, au montant de 173 300.00\$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le Ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 000\$	5,15000%	2025
8 400\$	5,00000%	2026
8 800\$	4,80000%	2027
9 300\$	4,75000%	2028
138 800\$	4,65000%	2029

Prix : 98,27400

Coût réel : 5,10942%

2. CAISSE DESJARDINS DU COEUR DES HAUTES LAURENTIDES

8 000\$	5,23000%	2025
8 400\$	5,23000%	2026
8 800\$	5,23000%	2027
9 300\$	5,23000%	2028
138 800\$	5,23000%	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,23000 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque nationale inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 20 février 2024 au montant de 173 300.00\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 129. Ces billets sont émis au prix de 98.27400 pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2024-02-046

VENTE D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 395, CHEMIN DE LA BAIE DU DIABLE (LOT 6 380 317) ET TRANSFERT DE BAIL DE LOCATION

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-12-826 relativement à la vente d'un immeuble situé au 395, Chemin de la Baie du Diable, lot 6 380 317 et le transfert de bail de location;

CONSIDÉRANT que la vente de l'immeuble et le transfert de bail ont été accordés à la Pourvoirie Club Fontbrune;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la Pourvoirie Club Fontbrune a créé une société par actions au nom de Camping Baie du Diable inc. pour acquérir cet immeuble;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de transférer le bail et la vente de l'immeuble à Camping Baie du Diable inc.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE cette résolution modifie la résolution 2023-12-826.

ADOPTÉE

2024-02-047

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres pour procéder à l'achat d'une remorque fermée.

ADOPTÉE

2024-02-048

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres sur invitation pour procéder à l'achat d'une niveleuse usagée.

ADOPTÉE

2024-02-049

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE, TRANSPORT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres avec le système SEAO pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière.

ADOPTÉE

2024-02-050

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UNE FAUCHEUSE ROTATIVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres pour procéder à l'achat d'une faucheuse rotative.

ADOPTÉE

2024-02-051

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES - ACHAT DE PIÈCES ET TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX DE LA 14^E RUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres pour l'achat de pièces pour les réseaux d'égout et d'aqueduc de la 14^e Rue ainsi que pour tous les travaux requis pour la réalisation du projet de prolongement desdits réseaux.

ADOPTÉE

2024-02-052

PLANIFICATION DES TRAVAUX POUR L'ÉTÉ 2024 - AJOUT AUX ENTENTES 2024-2025

CONSIDÉRANT la demande reçue par le ministère des Transports à l'effet de prendre en charge les travaux de tonte et de fauchage sur les routes 309 et 311 dans les municipalités de Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac et Lac-Saint-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte que le contrat avec le ministère des Transports du Québec soit modifié en ajoutant la tonte et le fauchage sur les routes 309 et 311 dans les municipalités de Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac et Lac-Saint-Paul.

QUE le conseil municipal autorise le service des travaux publics à procéder auxdits travaux de tonte et de fauchage selon l'entente intervenue entre les parties.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'avenant relativement à la modification du contrat avec le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2024-02-053

DEMANDE DE DÉNEIGEMENT - CHEMIN DES DOMAINES

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour le déneigement sur le Chemin des Domaines;

CONSIDÉRANT que ledit chemin est sous la juridiction municipale et ouvert au public;

CONSIDÉRANT le nombre de nouvelles constructions érigées sur ledit chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le déneigement sur le Chemin des Domaines et d'intégrer ledit chemin au contrat de déneigement et d'entretien.

ADOPTÉE

2024-02-054

CONGÉ SANS SOLDE - MONSIEUR LUC ST-GERMAIN

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde reçue de Monsieur Luc St-Germain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accorde un congé sans solde à Monsieur Luc St-Germain du 28 avril 2024 au 27 avril 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

2024-02-055

MODIFICATION DES RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'adoption de la nouvelle structure organisationnelle par le conseil telle que présentée par la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT que les responsabilités du directeur des travaux publics doivent être modifiées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte que les responsabilités du directeur des travaux publics soient modifiées dès l'embauche d'un surintendant aux travaux publics.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, l'entente de principe à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

2024-02-056

EMBAUCHE D'UN SURINTENDANT AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'EMBAUCHER Monsieur Bertrand Guénette au poste de surintendant aux travaux publics.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat de travail à durée déterminée de deux ans à intervenir entre les parties.

QUE la date d'entrée en fonction soit le 13 février 2024.

ADOPTÉE

2024-02-057

MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE - SOUTIEN GÉOMATIQUE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve procèdera à une modification réglementaire des règlements d'urbanisme au début de l'année 2024 et qu'il y aura potentiellement l'ajout de nouveaux règlements en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2023 à 2026;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a besoin du soutien de la MRC d'Antoine-Labelle, entre autres, pour le soutien en géomatique.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire acquérir une banque d'heures lui permettant d'obtenir certains services de la MRC d'Antoine-Labelle, le tout tel que défini à ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'obtenir une banque de vingt (20) heures, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique afin d'utiliser les services de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du processus de modification de ses règlements d'urbanisme et d'ajout de règlements en matière d'urbanisme pour l'année 2024.

QUE la banque d'heures ainsi obtenue serve pour le service suivant:

- La tenue à jour du plan de zonage (autant le plan que la mise à jour sur la matrice graphique);

ADOPTÉE

2024-02-058

EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur David Bergeron au poste régulier saisonnier d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

QUE la date d'entrée en fonction soit le 4 mars 2024.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2024-02-059

OFFRE DE SERVICES DES ENTREPRISES AMILIA INC. - PLATEFORME SMARTREC

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite faire l'acquisition de la plateforme SmartRec pour le service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services des Entreprises Amilia inc. au montant de 699.00\$ plus les taxes applicables relativement aux frais de démarrage de la plateforme SmartRec et les frais mensuels de 99.00\$ plus les taxes applicables pour l'accès au logiciel ainsi que les frais de services mensuels de 1% des revenus de transactions traitées.

QUE l'application Qidigo ne soit pas renouvelée le 1^{er} mars 2024.

QUE le conseil municipal autorise Madame Sonia Lachaine, responsable aux loisirs, sports, culture et communautaire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis et d'entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE la somme de 699.00\$ plus les taxes applicables soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté et que les autres sommes soient prises à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2024-02-060

TOURNOI DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'un tournoi bénéfique de la Sûreté du Québec est prévu le 15 mars 2024 au Centre sportif Ben-Leduc;

CONSIDÉRANT que les profits amassés seront versés au camp de jour et au Comité de bénévolat pour s'entraider.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal fournisse les chronométreurs et l'utilisation de la glace du Centre Sportif Ben-Leduc sans frais lors du tournoi de la Sûreté du Québec prévu le 15 mars 2024.

ADOPTÉE

2024-02-061

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - JEUX DU QUÉBEC, HIVER 2024

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager et reconnaître les jeunes athlètes citoyens de la Municipalité de Ferme-Neuve et de soutenir leur participation aux Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT la liste des athlètes de la Municipalité de Ferme-Neuve acheminée par Loisirs Laurentides certifiant que ceux-ci participeront à la finale provinciale des Jeux du Québec, hiver 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 150.00\$/athlète en soutien aux athlètes citoyens de la Municipalité de Ferme-Neuve pour leur participation aux Jeux du Québec, hiver 2024.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2024-02-062

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 169-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 169-6 modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 21-15 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS.

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 21-15 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats.

2024-02-063

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 21-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le projet de règlement numéro 21-15 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 23-32 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 23-32 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

2024-02-064

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 23-32 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

2024-02-065

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 23-32 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve sera tenue le 11 mars 2024 à 19h30 à la salle du conseil municipal située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le premier projet de règlement numéro 24-06 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

**AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 24-06 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement.

2024-02-066

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-06
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 24-06 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement soit adopté.

ADOPTÉE

2024-02-067

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 24-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
24 RELATIF AU LOTISSEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 24-06 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement de la Municipalité de Ferme-Neuve sera tenue le 11 mars 2024 à 19h30 à la salle du conseil municipal située au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196
IMPOSANT UNE TAXE DE SERVICES POUR LES SITES DE CAMPING ET
POURVOIRIE À FERME-NEUVE AUX FINS DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN
BASKATONG/17 CIP SUR UNE LONGUEUR DE 26 KILOMÈTRES**

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 196 imposant une taxe de services pour les sites de camping et pourvoirie à Ferme-Neuve aux fins de l'entretien du Chemin Baskatong/17 CIP sur une longueur de 26 kilomètres.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196 IMPOSANT UNE TAXE DE SERVICES POUR LES SITES DE CAMPING ET POURVOIRIE À FERME-NEUVE AUX FINS DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN BASKATONG/17 CIP SUR UNE LONGUEUR DE 26 KILOMÈTRES

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 196 imposant une taxe de services pour les sites de camping et pourvoirie à Ferme-Neuve aux fins de l'entretien du Chemin Baskatong/17 CIP sur une longueur de 26 kilomètres.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197 RELATIF AU PROGRAMME DE VIDANGE COLLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 197 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197 RELATIF AU PROGRAMME DE VIDANGE COLLECTIVE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 197 relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2024-02-068

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 12 février 2024 soit levée. Il est 20h43.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse